



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2213-2 à L2213-5,

Arrêté n°ARRE2025-44

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Arrêté temporaire de
circulation au niveau du
25 impasse Penfeld Creis

Vu la demande émanant de Monsieur Christophe HENRY, 25 impasse Penfeld Creis 29820 Bohars en date du 19 juin 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation en raison de la pose d'un échafaudage au niveau du 25 impasse Penfeld Creis, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

Article 1 :

A partir du lundi 30 juin 2025 jusqu'à la fin des travaux et suivant les conditions météorologiques, la chaussée sera rétrécie au niveau du 25 impasse de Penfeld Creis (durée estimée 5 jours).

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par Monsieur Christophe HENRY qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier, ainsi que la sécurité des piétons, et aura en charge l'information des riverains concernés.

Article 3 :

A la fin du chantier, Monsieur Christophe HENRY s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 4 :

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 5 :

La Directrice Générale des Services, le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- Monsieur le Président de Brest métropole,
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- SDIS

A Bohars, le 19 juin 2025

Le Maire, Armel GOURVIL



Affiché en Mairie le :

19 juin 2025